



caable

ur administrative d'appel de Bordeaux lien d'experts



Le président

Bordeaux le 20 04 2020

Objet: l'après COVID 19

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Les évènements graves que nous traversons obligent le corps expertal au confinement ce qui a pour effet de suspendre nos opérations d'expertise, toutefois nous pouvons mettre à profit cette période pour poursuivre l'instruction de nos dossiers.

Cette situation inédite, suscite des interrogations dans le mode opératoire à venir dès la mi-mai sur les modalités de déconfinement et du respect des règles sanitaires de distanciation.

Conscients des problèmes que nous devons affronter, nous verrons s'ajouter ceux des avocats qui sortent d'une grève de deux mois, motivée par leur opposition à la modification de leur régime de retraite, suivi du confinement actuel.

Nous allons notamment être confrontés aux difficultés de fixation des dates des réunions lors des prises de convenances qui devront être proposées au moins trois semaines avant avec au moins 3 dates en précisant bien que la majorité des réponses déterminera la date retenue.

Les chefs des juridictions, le personnel du service des expertises et du greffe vont être surchargés. Nous solliciterons leur bienveillance pour que les ordonnances d'allocations provisionnelles puissent être délivrées sous quinzaine. Quant aux délais des missions, les magistrats connaissent bien la situation en l'état et un report de 6 mois est déjà évoqué.

En cas de difficulté particulière, nous interviendrons auprès de la juridiction après constitution de votre dossier, de façon à avoir tous les éléments pour éclairer le tribunal.

La crise économique qui va suivre cette pandémie va avoir un impact sur le plan financier pour chacun d'entre-nous. D'ores et déjà notre compagnie prévoit dans le prochain conseil d'administration de réduire la cotisation pour l'année 2021 de 130€ à 100€ pour l'ensemble des membres. Cette réduction sera proposée lors de notre prochaine assemblée générale pour être adoptée.

Concernant l'assurance, notre Compagnie a adhéré au contrat groupe du CNCEJ souscrit auprès de SophiAssur. Chacun d'entre-nous doit : soit justifier de son adhésion en téléchargeant l'attestation SophiAssur s'il a déjà payé sa prime 2020, soit acquitter la prime en même temps que la cotisation annuelle.

Les membres qui ne sont pas à jour de leur cotisation 2020 doivent sans attendre télécharger leur attestation d'assurance Sophi-Assur lorsque la prime a été acquittée. Cette opération est indépendante du paiement de la cotisation. Ceux qui ne sont pas assurés sont invités à régulariser leur situation en acquittant la prime d'assurance et la cotisation sur le site de CAABLE.

Nous avons reporté notre assemblée générale, initialement prévue au mois de mars, à une date ultérieure. Nous ne pourrions envisager une nouvelle date que lorsque nous aurons une meilleure visibilité des règles applicables après le 11 mai prochain.

En ce qui concerne le programme des formations, nous devons également attendre les nouvelles règles sanitaires ainsi que les disponibilités des chefs de juridiction dont l'emploi du temps sera surchargé.

Enfin la sortie du confinement va nous amener à utiliser la visioconférence. Cet outil va faciliter la tenue des réunions, réduire les délais et abaisser le coût de nos travaux. Il conviendra de recueillir l'accord express de toutes les parties et de veiller au respect du principe de contradiction.

Je conclurais par cette citation « *Il n'y a point de bonheur sans courage ni de vertu sans combat* » JJ. ROUSSEAU.

Je vous prie de croire en l'assurance de mon profond respect et de mes confraternelles salutations.



Yves Couteau